



© marinethemes.com/Mark Conlin

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Partout dans le monde, les écosystèmes marins souffrent de la forte diminution du nombre de superprédateurs et des pêches non durables qui sont encouragées par la grande valeur de la viande sur les marchés nationaux et internationaux. Le nombre de requins capturés par an, s'élevant à 100 millions, est alarmant. Au cours de la décennie passée, des populations de certaines espèces de requins ont diminué de 80 %.

**La demande en soupe aux ailerons de requins encourage la pratique cruelle du "prélèvement des ailerons" qui consiste à sectionner l'aileron et à rejeter le requin, souvent encore vivant, à la mer. Les ailerons, les dents et les mâchoires de requins sont les parties de poissons les plus rentables au monde. La capture non réglementée est une pratique courante et il existe actuellement peu de systèmes de suivi et de collecte de données permettant leur décompte.**

Lors de la CdP9 qui s'est tenue en 1994, les Parties ont tout d'abord exprimé leur inquiétude face à l'exploitation non durable de certaines espèces de requins. Elles ont reconnu qu'une coopération au niveau international était nécessaire pour développer les mécanismes de conservation et de gestion de ces espèces et que le commerce international devait faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle adéquats (Résolution Res. Conf. 9.17). Depuis lors, la coopération internationale entre la CITES, la FAO (Food and Agricultural Organization des Nations Unies) et d'autres organismes et institutions chargés de la pêche s'est améliorée. Les trois résultats les plus significatifs ont été la mise en œuvre du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-requins) de la FAO, adopté en 1999, l'inscription pour la première fois de certaines espèces de requins, notamment du requin baleine et du requin pèlerin, à l'Annexe II de la CITES lors de la CdP12 (2002), rejoints par le grand requin blanc lors de la CdP13 en 2004.

Pour que le PAI-requins soit une réussite, des données sur le commerce des requins doivent être collectées et des systèmes de suivi adéquats mis en place. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a constaté que de telles données statistiques relatives au commerce ne pouvaient être collectées de manière adéquate que par le biais de l'inscription des espèces de requins concernées à l'Annexe II de la CITES. Par conséquent, la CITES a un rôle unique à jouer dans la conservation et la gestion saine d'un point de vue écologique des requins.

## CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES ET DISTRIBUTION DU POISSON-SCIE

La distribution du poisson-scie est extrêmement fragmentée entre l'Atlantique, l'océan Indien et l'océan Pacifique. Toutes les espèces sont classées sur la Liste rouge de l'UICN comme « en danger critique » (2006). Les populations mondiales de toutes les espèces de poissons-scies ont connu des déclinés historiques supérieurs à 90 %, principalement en raison de la pêche sélective ou accidentelle.

Il existe peu de données disponibles sur la distribution et les caractéristiques biologiques de la famille des Pristidae. Ces élasmo-branches ont été observés dans des milieux marins, d'eau douce ou encore dans les estuaires, en général à dix mètres de profondeur. Leur régime alimentaire comprend des petits poissons se déplaçant en bancs tels que les harengs et les mullets ainsi que des petits crustacés et d'autres invertébrés. Le poisson-scie présente également de faibles taux d'accroissement de la population et de reproduction. Il est considéré comme mature entre 10 et 33 ans. Les femelles donnent naissance à des portées de 1 à 3 petits tous les deux ans. L'accroissement de la population est relativement faible et le temps de doublement s'élève de 5,4 à 8,5 ans dans des conditions idéales.

Le poisson-scie est soumis à une stratégie vitale de sélection de type K. Cette caractéristique signifie que des populations de relativement petite taille de cette espèce devraient pouvoir survivre dans des conditions environnementales constantes. Toutefois, l'impact de la pêche et de l'homme sur les milieux marins ont rendu cette espèce vulnérable, ce qui se traduit par des taux de mortalité très élevés et un déclin rapide des populations.

## STATUT DE PROTECTION DU POISSON-SCIE

Toutes les espèces de poissons-scies sont classées comme « en danger critique », mais leur exploitation est encouragée par diverses formes de commerce international. Actuellement, il n'existe aucun instrument international qui réglemente la conservation, le commerce ou la gestion des poissons-scies et très peu de pays les protègent. Par conséquent, le commerce international des poissons-scies est en grande partie considéré comme légal.



© marinethemes.com/Kelvin Aitken